

LE PRÉSIDENT DU FASO,
CHEF DE L'ÉTAT,

Visa et N° 000002
du 12/01/2026
Jm...
J...

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;

Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Sur proposition du Premier Ministre ;

DÉCRET

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est remanié ainsi qu'il suit :

1. Ministre d'État, Ministre de la Guerre et de la Défense patriotique :
Général de Division Célestin SIMPORE
2. Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources animales et halieutiques :
Commandant Ismaël SOMBIE
3. Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Mobilité :
Monsieur Emile ZERBO
4. Ministre de l'Économie et des Finances :
Monsieur Aboubakar NACANABO
5. Ministre de la Sécurité :
Commissaire divisionnaire de Police Mahamadou SANA

6. Ministre des Affaires étrangères :

Monsieur Karamoko Jean Marie TRAORE

7. Ministre des Serviteurs du Peuple :

Monsieur Mathias TRAORE

8. Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme,
Porte-parole du Gouvernement :

Monsieur Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO

9. Ministre de la Famille et de la Solidarité :

Lieutenant-colonel Passowendé Pélagie KABRE/KABORE

10. Ministre de la Justice :

Monsieur Edasso Rodrigue BAYALA

11. Ministre de la Santé :

Monsieur Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU

12. Ministre de la Transition digitale, des Postes et des Communications
électroniques :

Madame Aminata ZERBO/SABANE

13. Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat :

Monsieur Serge Gnaniodem PODA

14. Ministre de la Construction de la Patrie :

Monsieur Mikaïlou SIDIBE

15. Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières :

Monsieur Yacouba Zabré GOUBA

16. Ministre de l'Enseignement de base, de l'Alphabétisation et de la
Promotion des Langues nationales :

Monsieur Jacques Sosthène DINGARA

17. Ministre de l'Enseignement secondaire et de la Formation
professionnelle et technique :

Monsieur Moumouni ZOUNGRANA

18. Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

Monsieur Adjima THIOMBIANO

19. Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi :

**Madame Annick Lydie Djouma PIKBOUGOUM/
ZINGUE OUATTARA**

20. Ministre délégué auprès du Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales :

Monsieur Amadou DICKO

21. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget :

Madame Fatoumata BAKO/TRAORE

22. Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères :

Madame Bebgnasgnan Stella Eldine KABRE/KABORE

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 janvier 2026



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO